



INSCRIPTION SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE – ELEMENTAIRE VILLE DE BILLY-MONTIGNY Année scolaire 2026/2027

Dossier à rendre complet au service scolaire

Renseignements d'état civil de l'enfant

NOM PRENOM

SEXE : ☐ F ☐ M

Né(e) le A Nationalité(s)

ADRESSE.....

Code postal VILLE

L'enfant réside : ☐ Chez les parents ☐ Chez le père ☐ Chez la mère ☐ Chez ses tuteurs

Entre en classe :

- ☐ Ecole Maternelle : section
☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2
☐ CLIS/ULIS

Ancienne école fréquentée : VILLE.....

1- Responsable légal :

Nom, prénom du père Autorité Parentale ☐ OUI ☐ NON

Adresse

N° de téléphone :

Adresse mail :

2- Responsable légal :

Nom de jeune fille de la mère Nom marital.....

Prénom Autorité Parentale ☐ OUI ☐ NON

Adresse

N° de téléphone :

Adresse mail :

Situation des parents : Mariés/Concubins/Célibataire/Séparés/Divorcés (rayer la mention inutile)

Je soussigné(e),..... responsable légal(e) de l'enfant,
titulaire de l'autorité parentale, certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Date,

Signature(1)

1-Signature du ou des responsable(s) légal(aux)

*conformément à l'article 32 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en vous adressant AU SERVICE SCOLAIRE – Hôtel de Ville – Rue Jean Jaurès – 62420 BILLY-MONTIGNY.

A remplir uniquement si la famille est hébergée par une tierce personne

Je soussigné(e) M. /Mme (1) :.....

Atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé :

N°..... Voie :.....

CP Ville :

☐ Joindre impérativement un justificatif de moins de 3 mois.

M. /Mme (2) :

.....

Et son/ses enfants (3) :

.....

.....

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Billy-Montigny, le :

Signature de l'hébergeant :

Signature de l'hébergé

(1) précisez prénom et nom de l'hébergeant

(2) précisez prénom et nom du responsable légal hébergé

(3) précisez prénoms et noms du /des enfant(s)

Article 441-7 du code pénal « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait :

1^e D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts,

2^e De falsifier une attestation ou un certificat originaire sincère ;

3^e De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».

VISA DE L'AUTORITE COMPETENTE

Je soussigné (e)....., Maire ou son représentant de la Commune de
BILLY-MONTIGNY donne un avis favorable à l'inscription de
l'enfant A l'école :

☐ L. Michel

☐ R. Doisneau

☐ S. Lanoy

☐ Groupe scolaire Voltaire-Sévigné

Fait à Billy-Montigny , le.....

Le Maire ou son représentant,

Cachet

PIECES A JOINDRE

- ☐ Photocopie complète du ou des livrets de famille
- ☐ Photocopie du carnet de vaccination ou de santé
- ☐ Justificatif de domicile (facture E.D.F – Eau – Téléphone etc.) de moins de trois mois
- ☐ En cas de domicile différent des parents, joindre un justificatif fixant la résidence principale de l'enfant. En l'absence de jugement d'un tribunal ou à défaut, joindre une attestation sur l'honneur précisant la résidence de l'enfant
- ☐ Attestation d'accord d'inscription de l'autre parent si les parents sont séparés
- ☐ Pour les non billysiens, une dérogation de la mairie de la commune de résidence
- ☐ En cas de changement d'école, un certificat de radiation émanant de l'école d'origine